

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 2 FEVRIER , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 25 janvier 2012

**Etaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
  - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Gérard SONGY, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS
  - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - **LABARDE** : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - **LAMARQUE** : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
  - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
  - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
  - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
  - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
  - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absente, excusée : Fabienne OUVARD

**Concerne : 2012-0202-11 AMENAGEMENT DE SECURITE RD 2 – Carrefour Giratoire des Chambres Neuves – Modification de la participation Communautaire – Convention avec le Conseil Général**

Afin d'améliorer la sécurité sur la RD2 pour l'accès à la Zone d'Activités Aygue Nègre à Ludon Médoc, le Conseil Général a proposé à 2010 la réalisation d'un carrefour giratoire.

Par délibération en date du 24 juin 2010 le Conseil Communautaire a accepté de participer à hauteur de 169 314,38 H.T, ce qui représentait 50 % du montant des travaux Hors Taxe évalué par les services du Conseil Général (338 628,76 € HT).

Des difficultés liées à la maîtrise foncière de l'emprise du projet ont retardé le lancement des travaux et le coût des travaux a dû être évalué de nouveau.

Compte tenu de la hausse des prix unitaires, notamment des matières premières, ainsi que des prestations supplémentaires nécessaires pour ce giratoire qui sera intégré à terme en « agglomération », le montant des travaux a été réévalué à 451 500 € HT.

Il est donc demandé une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50 %, soit 225 750 €.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Gironde.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de participer à hauteur de 225 750 € soit 50 % du montant provisionnel Hors Taxe des Travaux, à la réalisation d'un giratoire au carrefour de la D2 et de la rue des Chambres Neuves.

► **décide** de verser cette participation au Conseil Général de la Gironde, maître d'ouvrage de l'opération.

► **autorise** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 6 février 2012

**Le Président**

**Gérard DUBO**



## Acte à classer

DL2012-0202-11

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2012-02-09T15-55-48.00 ( MI48638738 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120206-DL2012-0202-11-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Aménagement de sécurité RD2 - Carrefour Giratoire des  
Chambres Neuves - Modification de la participation  
Communautaire - Convention avec le Conseil Général

Date de décision : 06/02/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [11.PDF](#)

Préparé	Le 09/02/12 à 16:58	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 09/02/12 à 16:58	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 09/02/12 à 16:58	